

Association des  
bibliothécaires de France

Association des directrices  
et directeurs des  
bibliothèques municipales et  
groupements  
intercommunaux des villes  
de France

Association des  
bibliothécaires  
départementaux

Association RéseauCarel

Fédération des utilisateurs de logiciels pour  
bibliothèques, information et documentation

Le 21 janvier 2019

Monsieur Vincent MONTAGNE  
Président du Syndicat national de l'édition  
115 Boulevard Saint-Germain  
75006 PARIS

Monsieur le Président

L'Association des bibliothécaires de France, l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France, l'Association des bibliothécaires départementaux, l'Association RéseauCarel et la Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, information et documentation souhaitent vous faire part de leurs réflexions sur l'avenir du dispositif Prêt numérique en bibliothèque (PNB).

Nous considérons que la complétude de l'offre PNB, prévue en 2014 par la première des Douze recommandations signées par l'interprofession, est une condition primordiale pour la diffusion du livre numérique en bibliothèque. Or une partie du catalogue numérique disponible pour le grand public est encore indisponible dans l'offre proposée par PNB aux collectivités territoriales. Nous attendons beaucoup des résultats de l'enquête que Dilicom va mener dans les prochaines semaines auprès des éditeurs dont l'offre est absente ou partiellement présente dans PNB.

Par ailleurs, certains modèles de licences présents dans PNB sont peu pertinents pour les petites et moyennes bibliothèques, qui constituent une part importante du maillage de la lecture publique et dont les lecteurs ont vocation, eux aussi, à avoir accès au livre numérique. Le nombre de prêts autorisés pour un titre acquis (jetons) est souvent trop important pour ces établissements, qui se satisferaient sans doute pour la plupart d'entre eux d'un nombre de 25 jetons. En outre, un nombre de 10 utilisateurs simultanés autorisés pourrait permettre une souplesse d'usage qui répondrait

aux besoins de toutes les bibliothèques, quelle que soit leur taille. De ce point de vue, eu égard aux contraintes financières connues de tous qui pèsent sur les collectivités territoriales, la stabilité du prix du jeton constitue, à nos yeux, un élément décisif pour que nous puissions collectivement, élus, bibliothécaires et éditeurs, répondre à la demande de tous nos concitoyens d'un égal accès à la culture. Enfin, la constitution d'un catalogue de fonds diversifié, comme la gestion de l'offre numérique des bibliothèques, sont grandement facilitées par une durée de licence illimitée pour les titres de fonds (parution intervenue il y a plus d'un an) et de dix ans pour les nouveautés (parution de moins d'un an).

Nous souhaitons vous informer que nous sommes à la disposition du SNE pour faire avancer celles des questions qui appellent un traitement collectif et interprofessionnel et que nous comptons parallèlement continuer le travail de sensibilisation que nous menons avec chacune des maisons d'édition pour les engager à toujours mieux adapter leurs offres de licence à la réalité du service que nous rendons à nos usagers.

Il nous paraît également important d'améliorer la visibilité et l'accès à l'offre numérique dans nos catalogues et nos bibliothèques numériques. En effet, la qualité des métadonnées descriptives des livres numériques et la mise en place de la DRM LCP sont des enjeux majeurs pour la réussite du prêt numérique en bibliothèque.

Ainsi, nous nous associons au SNE pour partager le constat de la nécessaire et rapide adoption de la DRM LCP par les systèmes et technologies mis en œuvre pour la fourniture de livres numériques en bibliothèque. A cet égard, nous appuierons la démarche que souhaite engager le ministère de la Culture pour inciter nos prestataires de logiciels à effectuer les développements allant dans ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'Association des  
bibliothécaires de France



Xavier GALAUP,  
président

Pour l'Association des  
directrices et directeurs des  
bibliothèques municipales et  
groupements  
intercommunaux des villes de  
France



Malik DIALLO,  
président

Pour l'Association des  
bibliothécaires  
départementaux



Xavier COUTAU,  
co-président

Pour l'Association  
RéseauCarel

Pour la Fédération des utilisateurs de logiciels  
pour bibliothèques, information et  
documentation

Sophie PERRUSSON,  
présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'S.' followed by a stylized, elongated name.

Didier THEBAULT,  
président

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, stylized script with a long horizontal stroke at the end.